

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Séance extraordinaire de la session régulière du mois de juin 2017 du Conseil municipal de Saint-Boniface tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 12 juin 2017 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Perron, Michel Perron, Louis Lemay sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Marco Déry ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

Un avis de convocation écrit de la séance extraordinaire de ce jour a été remis à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

Rés. 113-17

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PRÉSENTATION AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'URBANISME NO 337-2017-01

Monsieur le conseiller Michel Perron donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 337-2017-01 afin de modifier le règlement de zonage no 337 et le règlement de construction no 339.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 337-2017-01

Rés. 114-17

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal adopte avec renonciation de lecture le premier projet de règlement no 337-2017-01 modifiant certaines dispositions relatives aux bâtiments, aux usages et aux terrains de camping dans le règlement de zonage no 337 et les types de fondations permises dans le règlement de construction no 339.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 337-2017-01

Rés. 115-17

FIXATION DATE ET HEURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal fixe la date et l'heure de l'assemblée de consultation aux fins de l'adoption du règlement d'urbanisme no 337-2017-01 soit mercredi le 21 juin 2017 à 19.00 heures.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 116-17

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière